



**FRANCE ASSOS SANTE
VOUS INVITE
A PARTICIPER**



à



**Partagez vos bonnes idées
et vos bonnes expériences
Sur le CVS, le Conseil à la Vie Sociale !**

Dans ce document, on va trouver :



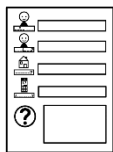
- Une explication sur une journée de travail sur les droits des personnes accompagnées, dont les CVS, avec une récompense pour les bonnes idées des CVS



- Des informations sur comment partager ses bonnes idées sur le CVS pour essayer d'avoir la récompense



- Pour quelles raisons le jury CVS peut trouver qu'une pratique ou une idée est bonne ?



- Les documents à remplir pour partager ses bonnes idées et essayer de recevoir la récompense

PARTIE 1 : EXPLICATION SUR FRANCE ASSOS SANTE, LE CVS, UNE JOURNEE DE TRAVAIL, UNE RECOMPENSE



France Assos Santé



va proposer une journée de travail sur les CVS



avec une récompense pour les meilleures idées des CVS.

France Assos Santé



France Assos Santé est une association.

Une association est un groupe de gens qui unissent leurs forces et qui ont le même but.

France Assos Santé s'occupe des personnes accompagnées par un établissement de santé ou les établissements médico-sociaux.

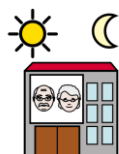
Les **établissements médico-sociaux** sont par exemple :



• mon lieu de vie si j'habite dans un foyer,



• mon lieu de travail si je travaille dans un établissement ou service d'aide par le travail (ESAT),



• une maison de retraite, un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)



La Loi dit que quand on est soigné ou accompagné



par un établissement du système de santé,
ou un établissement médico-social,



on a des droits.



Par exemple, donner son avis, être informé.



France Assos Santé porte la voix des personnes
accompagnées

France Assos Santé est une association qui se bat pour faire
reconnaitre

et respecter les droits des usagers du système de santé.

Faire Vivre les Droits des Personnes Accompagnées

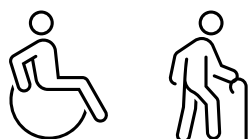


France Assos Santé Auvergne Rhône Alpes travaille sur un projet qui s'appelle :



Faire Vivre les droits des Personnes accompagnées

Ce projet est pour les personnes qui sont accompagnées par des Etablissements médico-sociaux.



Les établissements médico-sociaux,

c'est tous les établissements et services qui accueillent des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées.



Ce projet sert à aider les personnes accompagnées à utiliser leurs droits.

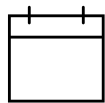


Avec ce projet, il va y avoir **deux journées** régionales **sur les droits des personnes accompagnées,**



il y aura un **temps de travail sur les CVS.**

Une journée avec un temps de travail sur les CVS



Quand ?



Le 22 Mai 2025 pour les **personnes en situation de handicap**



En novembre 2025 pour les personnes âgées

Pourquoi ?

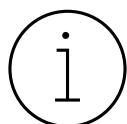


La Loi dit depuis l'année 2002 que le Conseil à la Vie Sociale est une réunion



qui doit permettre aux personnes accompagnées de donner leur avis,

de faire des propositions,



-d'être informées,

- d'améliorer la vie pour tous dans l'établissement

-de dire quels sont les problèmes collectifs

- de trouver des solutions

Par exemple :

- La vie de tous les jours

- Les activités

- Les services de l'établissement

Le CVS est très important pour écouter la voix des personnes accompagnées.



LE BUT DE LA JOURNEE



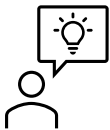
La journée servira à réfléchir :



Comment mieux connaître les droits des personnes accompagnées ?

Et le CVS ?

- Quelles sont **les idées qui marchent bien** ?

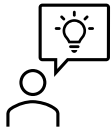


- Comment **rendre le CVS meilleur** ?

Un jury CVS remettra une récompense Aux meilleures idées

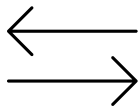


Lors de cette journée, il y aura **une récompense**



pour les idées et pratiques

qui améliorent les CVS



et qui peuvent être **partagées à tous les CVS.**

Une bonne pratique est une manière de faire les choses

Qui marche bien

Et qui aide à améliorer les résultats.

C'est une action utile et efficace.



Une bonne pratique aide les personnes accompagnées à
utiliser leurs droits.

Les personnes qui décideront qui aura la récompense sont appelées
jury CVS.

Alors si vous avez des bonnes idées

Qui peuvent être bien

Pour tous les CVS

PARTICIPEZ !

Informations pour partager ses idées et avoir la récompense

Pour envoyer sa participation :

Pour avoir la récompense,

Il faut envoyer à France Assos Santé

La fiche A, la fiche B, et la fiche C



Et des documents de notre CVS

Pour donner des exemples de l'idée que l'on veut partager



Ou bien

On peut faire une présentation ou une vidéo

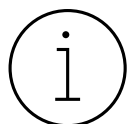


L'important,

C'est de **mettre toutes les informations demandées.**



Attention : la fiche C est obligatoire



Trouver plus d'informations :

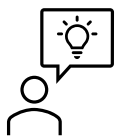
On peut trouver des informations et une vidéo, une présentation

Sur le site internet <http://bit.ly/monCVS>

PARTIE 2 : PROPOSER – PARTAGER UNE BONNE IDEE DE CVS

Pourquoi un partage d'idées et de pratiques ?

Vous voulez expliquer comment votre CVS aide vraiment les personnes ?



Vous trouvez que votre CVS a eu des bonnes idées qui pourraient servir aux autres CVS ?



Vous avez des **idées et des pratiques qui marchent bien** ?



Vous voulez **aider les autres CVS à s'améliorer** avec vos idées ?

Vous voulez **recevoir une récompense** pour vos idées pour votre CVS ?

Qui peut répondre ?



Pour répondre, il faut :

Être dans un **établissement médico-social** et être une **personne accompagnée** ou un **proche participant au CVS**



Être en Auvergne Rhône Alpes



- Être un **élu du CVS**, représentant des personnes accompagnées, ou des familles, des proches



- Attention : un professionnel ne peut pas répondre seul

Qui va décider des récompenses ?

Les personnes qui décideront qui aura la récompense sont appelées **jury CVS**.

Le jury CVS est composé comme un CVS, avec

- Des personnes accompagnées
- Des proches ou des familles
- Des personnes des établissements
- Des invités (de France Assos Santé)

Quelles sont les règles ?

Le jury CVS va se demander :

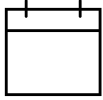
- Est-ce que l'idée ou la pratique est **nouvelle** ?



- Est-ce que cela **aide vraiment** les personnes accompagnées, à être écoutées et entendues ?
- Est-ce que c'est **simple et facile** à faire ?
- Est-ce que cela peut être **fait dans d'autres CVS** ?

Le jury CVS a écrit des règles : vous pouvez les trouver en partie 3

Quand répondre ?



Quand ?

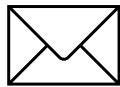
Il faut répondre avant le **1 er avril 2025**

France Assos Santé étudie les idées en avril 2025.



La récompense sera donnée le **22 mai 2025** lors de la journée.

Comment répondre ?



Il faut envoyer à France Assos Santé

La fiche A pour présenter le CVS

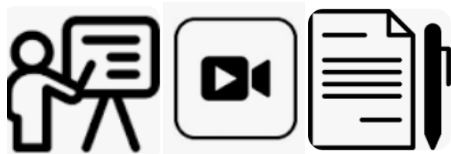
La fiche B pour présenter l'idée ou la façon de faire

La fiche C : cette fiche est **obligatoire**

Si on veut partager plusieurs idées, on doit remplir plusieurs fiches B

Et des documents, des photos, une vidéo de notre CVS

Pour donner des exemples de l'idée ou de la pratique.



L'important, c'est de **mettre toutes les informations**.

A qui poser ses questions ?



On peut poser ses questions à



Laura Dupuy ou Sophie Gallavardin



Par téléphone au **04 78 62 24 53**



Par mail à monCVS@france-assos-sante.org



On peut regarder le site internet <http://bit.ly/monCVS>

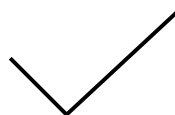
PARTIE 3 : POUR QUELLES RAISONS LE JURY CVS PEUT TROUVER QU'UNE PRATIQUE OU UNE IDEE EST BONNE ?



Le jury CVS va lire les bonnes idées et les propositions. On peut demander une récompense pour 5 raisons :



Raison 1 :



Mon CVS améliore vraiment les **droits** des personnes accompagnées



Le CVS et ses élus **connaissent bien les droits** des personnes accompagnées et **aident les personnes à les apprendre**



Par exemple, Les membres du **CVS apprennent et comprennent les droits** des personnes qu'ils aident.

Ils travaillent avec d'autres personnes pour bien comprendre.



Le CVS organise des réunions ou utilise des outils simples pour expliquer ces droits



Le CVS **propose des idées pour mieux aider** les personnes accompagnées à utiliser leurs droits.

Le **CVS décide d'apprendre plus** sur les droits des personnes



Le CVS connaît, travaille les outils Loi 2002 – 2 et les fait connaître aux personnes accompagnées et à leurs proches

La loi de l'année 2002 définit 7 outils

Ces 7 outils sont obligatoires dans tous les établissements et services



1. Le Conseil de la Vie Sociale
2. La Charte des droits et libertés
3. Le règlement de fonctionnement
4. Le projet d'établissement
5. Le contrat de séjour
6. Le livret d'accueil
7. La personne qualifiée



Le CVS informe les personnes accompagnées pour faire respecter leurs droits.

Le CVS aide les personnes à savoir faire respecter leurs droits.



Par exemple : le CVS apprend aux personnes accompagnées le lien avec **les personnes qualifiées**, où on peut se plaindre, Il aide à gérer les plaintes.

La personne qualifiée, c'est quelqu'un qu'on peut appeler quand on n'est pas d'accord avec la direction de l'établissement qui nous accompagne.



Le CVS est prévenu des problèmes des personnes accompagnées.

Le CVS connaît les réponses apportées

Raison 2 :



Mon CVS est expliqué aux personnes accompagnées et fonctionne



Le travail du CVS peut être **connu et compris** par toutes les personnes accompagnées.



Par exemple s'il y a du FALC ou une réunion pour expliquer





Toutes les personnes accompagnées et leurs proches connaissent le CVS :

Par exemple : qui est élu au CVS,

Comment être élu,

et si le président ou le vice-président



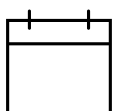
est bien un représentant des personnes en situation de handicap ou de leur famille.

Par exemple s'il y a un règlement qui précise cela.

Le CVS **respecte les besoins** des personnes accompagnées dans son fonctionnement.



Par exemple, si les informations sont faciles à comprendre,



si le CVS a lieu quand les élus peuvent s'y rendre,



si les membres du CVS ont eu une formation,



si l'ordre du jour du CVS est préparé,



si dans le compte rendu, on comprend ce qui se dit.

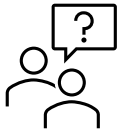
Si la réunion se passe bien pour tous les membres du CVS

Le jury CVS regardera si ce sont bien les personnes accompagnées ou leurs proches qui dirigent et animent la réunion,



si tout le monde peut suivre sans difficulté,

Et si un moment dans la réunion est prévu



pour poser ses **questions**.

Raison 3 :



Mon CVS recherche et porte la parole de toutes les personnes accompagnées et de leurs proches



Le **CVS** recherche beaucoup la parole des personnes



Il y a des outils pour **préparer les questions au CVS**.

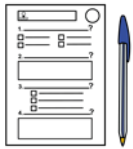
Ils sont utilisés à chaque CVS.



Le CVS porte aussi **la parole des proches** des personnes accompagnées même ceux qui habitent loin.



Les proches, c'est la famille ou les amis.



Un questionnaire est donné aux proches, ou

Une réunion est organisée pour **avoir les questions avant le CVS.**



S'il n'y a pas d'élus des personnes accompagnées et des familles, le CVS s'organise pour recueillir la parole

Raison 4 :



Le CVS travaille avec les professionnels :

Il améliore la qualité de l'accompagnement des personnes accompagnées

Le CVS s'occupe de tout ce que la Loi lui permet d'améliorer

Par exemple :



- La vie de tous les jours
- Les activités
- Les services de l'établissement



Ce que dit le CVS est adapté : tout le monde peut suivre et comprendre

Le CVS fait des propositions et donne son avis

On voit si ce que dit le CVS a été fait, et si ça a vraiment changé.



Le CVS **suit la qualité** :

Par exemple, il discute des résultats



- des enquêtes de satisfaction,
- des plaintes,
- ce qui va de mieux en mieux
- et ce qui devrait changer



Il discute avec les gens qui regardent si le service fonctionne correctement.



Le CVS **donne son avis sur les changements.**

Le CVS **travaille avec les professionnels pour améliorer la vie de tous les jours**



Le CVS est informé et donne son avis sur la **maltraitance**

La maltraitance,



C'est quand un professionnel fait du mal à une personne accompagnée.

C'est agir de manière violente.

Il donne son avis sur la manière d'organiser le service quand il y a des problèmes



Le CVS travaille avec les professionnels **au projet d'établissement**

Le projet d'établissement est le document qui décrit ce qu'on fait dans chaque établissement, et comment les professionnels travaillent.



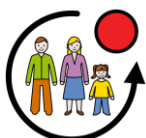
Le CVS **améliore et fait des propositions pour gérer les crises**

Et la crise, c'est quand une tempête, une coupure d'électricité ou un autre problème fait que l'établissement ne peut plus accueillir

Raison 5 :



Mon CVS invite souvent les personnes qui sont autour et qui travaillent avec l'établissement et ses projets



Le CVS invite à chaque fois

toutes les personnes qui sont concernées par les discussions (par exemple la mairie, les associations qui proposent les activités...)



Des documents, des réunions, des courriers expliquent ce que fait le CVS aux personnes qui travaillent avec l'établissement.



Le CVS rencontre un ou des autres CVS dans la région,

partager des outils et des bonnes pratiques



réfléchir et discuter



avec d'autres CVS : comment trouver des solutions.



Dossier de Candidature

PRESENTATION ETABLISSEMENT



Nom du service / établissement :

Type d'établissement :

Public accompagné : (adultes, enfants, âge, type de handicap)

.....



Nom de l'Association ou du groupe d'établissements :

Nom :

.....



Adresse :

.....



Téléphone :



E-mail :



Site internet :

REPRESENTANTS DE VOTRE CVS

Attention : il faut remplir aussi la fiche C pour chaque personne.

Représentants des personnes accompagnées



Nom / Prénom :

Coordonnées : (téléphone, e-mail, adresse) :
.....

Je dis ici si j'ai un rôle particulier : secrétaire, président,
vice-président.....

Représentants des familles ou des proches



Nom / Prénom :

Coordonnées : (téléphone, e-mail, adresse) :
.....

Je dis ici si j'ai un rôle particulier : secrétaire, président,
vice-président.....

Représentants des professionnels



Nom / Prénom :

Coordonnées : (téléphone, e-mail, adresse) :
.....

Je dis ici si j'ai un rôle particulier : secrétaire, président,
vice-président.....

Représentant de l'établissement



Nom / Prénom :

Coordonnées : (téléphone, e-mail, adresse) :
.....

Je dis ici si j'ai un rôle particulier : secrétaire, président,
vice-président.....

COMMENT AVONS-NOUS DECIDÉ DE REpondre ?

Explication :

Écrivez ici pourquoi vous avez décidé de répondre

.....
.....



ETRE SUR DE VOULOIR PARTICIPER

Nous faisons cette candidature pour répondre à l'appel de France Assos Santé

Le prix sera donné lors de la journée régionale le **22 mai 2025**.

En envoyant ce dossier, nous acceptons que le nom de notre établissement soit utilisé pour parler du projet **"Faire vivre les droits des personnes accompagnées."**

Nous donnons aussi la fiche C



ENVOI DU DOSSIER



Date :

Lieu:



Nom et prénom :

Signature :

PRESENTEZ VOS IDEES OU VOS PRATIQUES DE CVS

Une bonne pratique est une manière de faire les choses



Qui marche bien

Et qui aide à améliorer les résultats.

C'est une **action utile et efficace.**

Si vous avez plusieurs bonnes pratiques à partager, faites plusieurs fiches B



Décrivez vos bonnes pratiques en quelques mots.

Répondez à ces questions pour vous aider :

Pourquoi cette bonne pratique a-t-elle été mise en place ?

Qui est concerné ?

Quels sont les objectifs ?

Comment avez – vous mis cela en place ?

Quels résultats avez-vous obtenus ?

Comment cela a-t-il changé le travail du CVS ?

Comment ça aide-t-il à respecter les droits des personnes ?

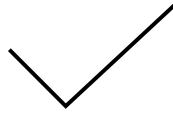


FICHE B



Cochez-la ou les raisons qui correspondent à votre bonne pratique

Raison 1 :



Mon CVS améliore vraiment les **droits** des personnes accompagnés

Raison 2 :



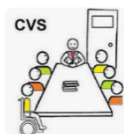
Mon CVS est expliqué aux personnes accompagnées et fonctionne bien

Raison 3 :



Mon CVS porte la parole de toutes les personnes accompagnées et de leurs proches

Raison 4 :



Le CVS travaille avec les professionnels :
Il améliore la qualité de l'accompagnement des personnes.

Raison 5 :



Mon CVS invite souvent les personnes qui entourent et travaillent avec
l'établissement et ses projets.

FICHE B

LISTE DES DOCUMENTS A JOINDRE



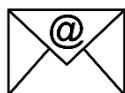
FICHE A,

UNE OU PLUSIEURS FICHES B,

UNE OU PLUSIEURS FICHES C OBLIGATOIRE



Ajoutez les documents qui montrent cette bonne pratique (par exemple : compte-rendu, vidéo, image, etc.). Vous pouvez les envoyer en papier ou en fichier



Il faut envoyer votre dossier à :

monCVS@france-assos-sante.org

Ou par courrier :



Mon CVS, France Assos Santé,
129 rue de Créqui, 69006 Lyon

FICHE C

Je suis une personne qui répond à l'appel à participation.

Je suis d'accord pour partager mes données à France Assos Santé

Mon Nom :

Mon Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Si j'ai moins de 18 ans, un parent signe aussi.

Si je suis sous mesure de protection, mon tuteur ou mon curateur signe.

Nom de mon parent/mon curateur/mon tuteur :

Prénom de mon parent/mon curateur/mon tuteur :

Date de naissance de mon parent/mon curateur/mon tuteur

La personne qui signe avec moi est :

- Un parent
- Mon tuteur
- Mon curateur

Je suis d'accord

pour partager mes idées et mes pratiques,

pour le projet de France Assos Santé : **Faire vivre les droits des personnes accompagnées.**



Mon CVS est celui de l'établissement :

FICHE C

Je suis une personne qui répond à l'appel à participation.
Je suis d'accord pour partager mes données à France Assos Santé



Pour pouvoir bien travailler
avec tous les documents qu'elle va recevoir,



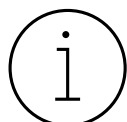
France Assos Santé va garder des informations sur moi
(mon nom, mon prénom, l'établissement qui m'accueille)



dans un dossier informatique, sur un ordinateur



Dans les documents que je vais donner, pour montrer que
mon CVS a de bonnes idées ou de bonnes pratiques,



il y aura des informations sur d'autres personnes.



Ces personnes doivent être d'accord,



et signer la fiche C



**sinon, je dois enlever leurs noms et leurs
informations.**

FICHE C

Je suis une personne qui répond à l'appel à participation.
Je suis d'accord pour partager mes données à France Assos Santé



Mes informations sont transmises :

Au Jury CVS France Assos Santé et aux personnes qui travaillent avec France Assos santé

Elles seront **gardées pendant 15 mois**

Quels sont mes droits ?

J'ai le droit d'être informé

J'ai le droit de voir mes informations

J'ai le droit de changer mes informations,

J'ai le droit de corriger mes informations

J'ai le droit de demander qu'on efface mes informations

J'ai le droit de demander qu'on arrête d'utiliser mes informations

Si j'ai besoin d'informations, je peux contacter : dpo@france-assos-sante.org

Date :



Signature :



Signature de mes parents si j'ai moins de 18 ans :



Signature de mon tuteur ou de mon curateur si j'en ai :

FICHE C

Je suis une personne citée dans les documents de mon CVS
Je suis d'accord pour donner mes informations à France Assos Santé

Mon Nom :

Mon Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Si j'ai moins de 18 ans, un parent signe aussi.

Si je suis sous mesure de protection,
mon tuteur ou mon curateur signe.

Nom de mon parent/mon curateur/mon tuteur :

Prénom de mon parent/mon curateur/mon tuteur :

Date de naissance de mon parent/mon curateur/mon tuteur

La personne qui signe avec moi est :

- Un parent
- Mon tuteur
- Mon curateur

Mon CVS peut donner des informations sur moi (noms, prénoms, photos)

pour le projet de France Assos Santé : Faire vivre les droits des personnes accompagnées.

Et donc je suis d'accord pour que France Assos Santé utilise mes informations dans un fichier sur ordinateur

Mes informations sont transmises à

France Assos Santé et ses partenaires du projet

Elles seront **gardées pendant 15 mois**

FICHE C

Je suis une personne citée dans les documents de mon CVS
Je suis d'accord pour donner mes informations à France Assos Santé

Quels sont mes droits ?

J'ai le droit d'être informé

J'ai le droit de voir mes données

J'ai le droit de changer mes données,

J'ai le droit de corriger mes données

J'ai le droit de demander qu'on efface mes données

J'ai le droit de demander qu'on arrête de traiter mes données

Si j'ai besoin d'informations, je peux contacter : dpo@france-assos-sante.org

Date :



Signature :



Signature de mes parents si j'ai moins de 18 ans :



Signature de mon tuteur ou de mon curateur si j'en ai :

Les pictogrammes proviennent du site ARASAAC.org

Ce document a été transcrit par Sophie M et Delphine M.

Il a été relu par l'équipe de l'ESAT l'AVENIR ADAPEI 07

à Lalevade d'Ardèche : Fatima M, Pauline I, Flor C, Steven F, Jeremy R, Sandrine P et Charlotte P, Vanessa V, Caroline M, Fabrice R, Mohamed B

Ce document respecte les règles d'Europe Inclusion.

.....
monCVS@france-assos-sante.org

Mon CVS, France Assos Santé,

129 rue de Créqui, 69006 Lyon

<https://bit.ly/monCVS>

